



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Droits voisins

Question écrite n° 46263

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur les propositions informelles du gouvernement américain dans le cadre des négociations du futur traité international en matière de droits des artistes-interprètes qui doit être discuté à Genève par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Ces propositions seraient de nature à remettre gravement en cause les droits des artistes-interprètes. Aussi, il lui demande de bien vouloir préciser les positions du gouvernement français dans ce domaine.

Texte de la réponse

La conférence diplomatique de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins qui s'est tenue à Genève du 2 au 20 décembre 1996 a consacré une partie de ses travaux à la conclusion d'un traité sur les droits voisins. La délégation française, ainsi que celles de la majorité des États membres de l'Union européenne n'ont pas accepté une proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique, marquant un ferme refus d'un régime international des droits des artistes-interprètes de l'audiovisuel, présentée à la conférence comme amendement au texte de base résultant de négociations préparatoires engagées depuis plus de quatre ans. En conséquence, le traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes, adopté le 20 décembre 1996, ne couvre que les droits des artistes-interprètes du secteur sonore. Pour ce qui concerne le domaine audiovisuel, une résolution de la conférence demande la poursuite des négociations dans un délai raisonnable, en vue de l'adoption d'un protocole au traité précité au plus tard en 1998. Le Gouvernement ne manquera pas de continuer à soutenir l'amélioration de la protection internationale des droits des artistes-interprètes.

Données clés

Auteur : [M. Idiart Jean-Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46263

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6533

Réponse publiée le : 10 février 1997, page 673